



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

23 novembre 2001

CONSEIL  
D'ARCHITECTURE  
D'URBANISME ET  
DE L'ENVIRONNEMENT  
19 avenue Jean Moulin B.P.48  
39002 Lons-le-Saunier Cedex  
Tél : 03.84.24.30.36  
Fax : 03.84.24.63.89  
caue39@wanadoo.fr

## **RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2000**

**2000 : une année tout en continuité avec la précédente, avec une embellie financière, un contexte fiscal plus serein et, en perspective, une nouvelle loi de finance prometteuse.**

### **1 / La continuité**

Comme l'année précédente, l'essentiel de l'activité de l'équipe s'est développé dans le cadre des chartes environnement auprès des Communautés de Communes, à partir du fil conducteur que constitue le patrimoine bâti, composante essentielle d'identité et de connaissance des territoires, atout à préserver et à mettre en valeur. Aux études typologiques et cahiers des charges, succèdent des actions de sensibilisation (réunions publiques), conseils aux particuliers, production de documents pédagogiques, qui s'inscrivent dans le temps et sur lesquelles viennent se greffer d'autres interventions ponctuelles auprès des communes elles-mêmes.

Après celles du Val d'Amour (24 communes), du Pays des Lacs (30 communes), c'est la charte des Hautes Vallées de l'Ain qui s'est concrétisée et qui concerne 2 structures intercommunales : Ain-Angillon (9 communes) et le SIDANEP (30 communes), puis le Jura Entre Serre et Chaux (9 communes) et en perspective, la charte environnement du Nord-Jura (Jura-Nord : 24 communes et Nord-Ouest Jura : 11 communes).

L'intérêt de cette densification des missions du CAUE, sur des secteurs où les élus sont demandeurs et où nous devenons partenaires pour le long terme, est un gage de crédibilité et d'efficacité au service de la population et du cadre de vie. Je l'ai déjà développé dans les rapports des années antérieures, je n'y reviendrai donc pas.

La généralisation des chartes environnement ou d'autres procédures du même genre, nous créent en outre une charge complémentaire substantielle dans la mesure où nous sommes invités à participer aux comités de pilotage et de suivi ; c'est d'ailleurs, la raison pour laquelle elles figurent dorénavant dans la liste des interventions auprès des collectivités locales.

La nouveauté réside sûrement dans l'émergence de nouvelles demandes visant la requalification des abords thématiques : après les bâtiments agricoles, ce sont les restaurants du P.N.R. du Haut-Jura qui ont été traités, et, d'une manière beaucoup plus large, ce sont les coopératives laitières de tout le massif qui seront concernées. A chaque fois, ce sont des professionnels qui s'engagent dans une démarche concertée d'amélioration de leur image de marque à des fins économiques et touristiques.

La continuité s'est également opérée dans les manifestations publiques que nous avons proposées avec, pour présenter les vœux du C.A.U.E., l'édition d'un poster présentant les réalisations primées par les Palmarès Départemental de l'Architecture 1999 qui ont aussi servi de support à nos traditionnelles visites d'architecture : les réalisations publiques le 25 mai et les maisons individuelles le 10 novembre, ce dernier thème ayant été celui de notre grande exposition d'automne qui s'est inscrite dans les "Saisons de la Culture" du Conseil Général.

La continuité des objectifs et des actions s'est bien sûr traduite dans la continuité budgétaire engagée en fin d'exercice précédent par la création du poste de graphiste emploi-jeune, ex-objecteur de conscience qui a laissé sa place en septembre à une infographiste diplômée ; le congé maternité (suivi d'un congé sans solde), nous a privés d'une de nos architectes pendant 8 mois, mais il a heureusement coïncidé avec un retard de commandes annoncées. D'autre part, l'absence du directeur pendant six semaines pour intervention chirurgicale en début d'année a également retardé, sans inconvénients majeurs, le déroulement de notre programme. C'est pour cela que le budget 2000 fait apparaître un montant de charges de personnel un peu moins important que prévu.

## **2 / L'embellie financière**

Parallèlement, certaines recettes n'ont pas été réalisées atténuant sensiblement le fort excédent de l'exercice, élément peut-être le plus remarquable et, pour une fois, positif - une TDCAUE anormalement élevée - puisque l'on est passé en un an d'un montant de 1.193 847 francs à 1.629 541 francs.

Je me dois de tempérer, sur-le-champ, la bouffée d'optimisme qui vous envahit : en effet, si la bouffée d'oxygène est tout de suite bonne à prendre, ne nous berçons pas d'illusions ; cette embellie risque bien de n'être pas durable car principalement due à la modification du mode de recouvrement de la TDCAUE : il était jusqu'alors effectué sur l'ensemble des perceptions du département et il a été centralisé sur une seule, celle de Bletterans, occupant une personne à temps plein chargée exclusivement du recouvrement des taxes d'urbanisme.

Renseignements pris auprès de la personne en question, il nous a été confirmé qu'un nombre non négligeable de versements de TDCAUE étaient en souffrance depuis plusieurs années et que l'efficacité du dispositif mis en place a permis de récupérer une part du « manque à gagner » des exercices précédents. Mieux vaut tard que jamais donc, mais l'effet ne durera pas, soyons en certains. Pour les prévisions 2001, nous avons fait la moyenne de taxes des 2 derniers exercices qui s'élève à 1.412 000 francs. Nous saurons l'année prochaine si la période euphorique que connaît le bâtiment depuis quelque temps a bien les répercussions escomptées sur la TDCAUE et à quel niveau ? Quant à la durée, elle dépend essentiellement de la conjoncture, et, cela personne ne peut en faire la prédiction. C'est bien d'ailleurs le fondement de nos préoccupations : les moyens, leur diversification et leur pérennité.

## **3 / Un contexte fiscal plus serein**

Nous avons déjà eu dans cette enceinte des débats animés concernant la gratuité ou non des interventions du CAUE, leurs limites et notamment leur appartenance au domaine concurrentiel.

L'instruction fiscale concernant les associations loi 1901 a eu le mérite de poser le problème qui, en ce qui nous concerne, a été réglé au niveau national, la fédération des CAUE ayant eu des contacts directs avec Bercy.

La position du Ministère des Finances confirmant en cela l'audit Vigouroux, a tranché clairement en reconnaissant que les missions définies par la loi, qu'elles soient rémunérées ou non, n'entrent pas dans le champ concurrentiel et que, de ce fait, les CAUE ne sont pas des associations à but lucratif. Il admet même que certaines missions qui se situent dans le champ concurrentiel ne seraient pas reconnues comme telles dans la mesure où il y a carence locale de professionnels.

Un modèle de convention "d'assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Publique" a été établi au niveau national qui a reçu l'accord verbal de l'administration fiscale. Elle stipule que la contribution demandée est forfaitaire, le montant devant être nettement inférieur à celui du marché (ce qui constitue, soit dit en passant, une contradiction formelle).

Ce qu'il nous conviendra d'établir officiellement, c'est la manière de calculer et de moduler la contribution demandée, ce sera l'objet d'un prochain Conseil d'Administration.

Un groupe de travail de la fédération, auquel a participé notre directeur, a défini, par similitude, un modèle de convention de "partenariat" pour le type d'action que nous menons par exemple dans le cadre de chartes environnement ; nous attendons la réponse du juriste consulté pour l'amender et la diffuser.

Enfin, l'administration fiscale nous autorise, comme toute association à but non lucratif, à intervenir dans le champ concurrentiel jusqu'à un plafond forfaitaire de 250 000 francs sans être soumis aux impôts (mais à la TVA pour cette partie des recettes), au-delà duquel, sans déclaration préventive, toutes nos actions rémunérées seraient réputées comme lucratives et donc soumises à impôts.

Actuellement, toutes nos conventions sont établies sur les 2 modèles préétablis (même si l'un est encore provisoire) et classées de cette manière dans le tableau récapitulatif des activités en chiffres. Les actions concernées doivent en outre faire partie de notre programme d'actions qui lui-même doit être approuvé par l'Assemblée Générale.

#### **4 / Une nouvelle loi de finances prometteuse**

Depuis de nombreuses années, nous évoquons ici, comme au niveau national, la difficulté de remplir nos missions faute de moyens. Au congrès de Strasbourg, en avril 2000, l'Etat s'est engagé à étudier sérieusement la question tandis qu'un groupe de travail réunissant les trois ministères concernés (Culture, Equipement et Environnement), l'Ordre des Architectes, l'Association des Départements de France, l'Association des Maires et, bien sûr, la Fédération Nationale des CAUE, rediscutaient des missions des CAUE dans le cadre de la modification de la loi sur l'Architecture.

Ce groupe de travail a reconnu et validé l'évolution importante de ces missions, notamment auprès des collectivités, et leur prise en compte dans la nouvelle loi (comme dans la loi SRU), l'accord unanime portant sur une nécessaire redéfinition des moyens.

Il a également validé le projet proposé par le Président du CAUE des Hauts-de-Seine, fiscaliste de métier, et présenté officiellement par la fédération, qui prévoit de transformer la TDCAUE en Taxe Additionnelle sur le Foncier Bâti, avec une part départementale, au rendement équivalent à celui de la taxe actuelle, complétée par une part nationale sur laquelle l'Etat effectuerait une péréquation qui, pour le Jura, viendrait doubler la précédente.

Ce projet est discuté ces jours-ci à l'Assemblée Nationale dans le cadre d'un amendement à la loi de finances 2002. Un lobbying a été fait par tous les CAUE auprès de leurs parlementaires et nous espérons bien obtenir gain de cause, enfin ! Si tel était le cas, le CAUE aura un grand virage à prendre ; le Conseil d'Administration aura du pain sur la planche l'année prochaine, et, je vous le promets, notre prochaine Assemblée Générale aura un programme ambitieux à débattre.

Par rapport à ces grands chantiers, je dois également évoquer à nouveau la Convention Collective Nationale qui aurait dû être votée dans le courant de l'année dernière, mais le résultat des négociations a fait l'objet d'une levée de boucliers de nombreux présidents et directeurs jugeant la grille de salaires inadaptée aux CAUE (prise en compte quasiment exclusive des diplômes, entrée trop élevée, évolution trop faible), risquant d'empêcher l'embauche des jeunes, de scléroser les équipes et d'entraîner à très court terme la disparition pure et simple des CAUE qui ne pourront sauter l'obstacle ; enfin d'autres points sont considérés inacceptables comme la prime de départ à la retraite équivalente à une prime de licenciement.... La renégociation va reprendre en début d'année après qu'une Assemblée Générale Extraordinaire aura modifié les statuts de la fédération qui, en l'état, ne lui permettent pas de signer la convention....

En tout état de cause, quand la convention sera signée, nous aurons 3 exercices pour l'appliquer et aligner les salaires (et autres avantages) que la CCN imposera comme minimum obligatoire.

## **5 / L'année 2001**

Cette Assemblée Générale est très tardive et l'on peut dire du budget qu'il n'est plus prévisionnel. Mais, il ne nous a pas été possible de la tenir plus tôt comme je vous l'ai indiqué dans mon propos introductif, espérant bien, du coup, pouvoir vous annoncer une bonne nouvelle...

L'année 2001 sera (en réalité, a été) encore une fois en très grande continuité avec la précédente : le programme d'action est identique et le budget ne fait que transposer celui de l'année dernière.

A ce stade de mon propos, il me plaît de vous présenter, enfin, le tome du Jura de l'atlas régional des paysages dont nous parlons depuis longtemps et qui vient d'être édité. C'est un très beau livre qui représente un travail considérable dont nous pouvons être fiers. Il fera l'objet d'une grande exposition (préalablement prévue cet automne) en début d'année prochaine. Symboliquement, il illustre la couverture du rapport que vous avez entre les mains. En notre nom à tous, je tiens à féliciter et remercier l'ensemble de l'équipe pour cette mission bien accomplie.

Toutefois, 2 évènements sont venus apporter du nouveau :

1 – Les municipales : il semble que les nouvelles équipes aient des ambitions concernant des équipements communaux et qu'elles ne pensent plus attendre un aval (et un financement) intercommunal pour se lancer ; et nous sommes de plus en plus sollicités pour la programmation de ces projets de construction ou de restructuration ; c'est une évolution notable et peut-être un rééquilibrage de nos missions vis à vis du tout intercommunal...

2 – Le mi-temps du Directeur : les équipes des CAUE vieillissent et les directeurs "plus" que les autres du moins ceux qui ont été fondateurs. Jean-Louis VERNAY ayant eu 55 ans en début d'année (cela fait 26 ans qu'il est à l'ouvrage dans le Jura), a souhaité prendre un peu de distance pour n'exercer au CAUE qu'une fonction directoriale, abandonnant ainsi la part architecte-conseiller qu'il menait en parallèle et qui devenait de plus en plus problématique vu l'importance moyenne grandissante des interventions liées, pour la plupart, à des groupes de 20 à 40 communes et qui méritent à certains moments une disponibilité qu'il n'avait plus.

J'ai donc répondu favorablement à sa demande de « PréRetraite Progressive » (PRO,C.P.A. dans la Fonction Publique) qui a pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2001.

Notre Directeur n'est donc plus qu'un salarié à mi-temps du CAUE, les ASSEDIC lui versant une pré «retraite d'environ 30%. En contre partie, le CAUE versera une cotisation de 16 000 Francs par an à un fonds de solidarité pendant six ans.

En contre partie également, ce qui est spécifique au privé, nous avons du embaucher un architecte à temps plein (obligation d'au moins un mi-temps). A l'issue d'un appel de candidature, nous avons donc choisi une personne pas trop jeune (35 ans) qui ait une solide expérience professionnelle (9 ans d'agence comme chef de projet).

Il s'agit d'Olivier Draussin, parisien qui a quitté la capitale pour une année de DESS d'aménagement à la fac de Lyon 2 et un stage au PNR du Pilat. Je lui souhaite la bienvenue de même qu'à Nathalie Bon, notre nouvelle infographiste depuis un mois.

Enfin, nous nous sommes lancés dans la négociation des 35 heures avec l'objectif de signer un accord avant le 31 décembre prochain. Etant en dessous du seuil d'obligation d'embauche, nous recevrons (si accord il y a) les aides de l'Etat. C'est l'occasion de remettre beaucoup de choses à plat, comme le statut des architectes-conseillers qui n'étaient pas cadres jusqu'alors. Nous avons opté pour un maintien des salaires, avec modération des avancements annuels automatiques, ces économies venant compléter les aides de l'Etat pour financer un poste de secrétariat à mi-temps qui viendra renforcer le poste à mi-temps trop peu pourvu actuellement et maintenu ainsi en période transitoire.

Pour terminer, je dois vous tenir informés de l'évolution du projet de construction de nos futurs locaux. Le Conseil Général a inscrit une enveloppe permettant de lancer une étude prospective concernant les besoins en nouveaux locaux intégrant les nôtres. Cela signifie, qu'au mieux, nous serons définitivement relogés dans 3 ans. Nous avons commencé à chercher une alternative en attendant. Affaire à suivre.

## 6 / Pour conclure

Globalement, tous ces changements sont et seront l'occasion d'une meilleure organisation de l'équipe qui gagnera en efficacité, en capacité de réponse aux demandes, et également en responsabilité de la part de chacun des membres.

Il nous reste encore à envisager la diversification des compétences pour atteindre la pluridisciplinarité nécessaire pour une appréhension moderne (avec une vision durable) que les problèmes d'aménagements requièrent aujourd'hui, surtout dans une zone géographique un peu délaissée par les professionnels concernés. Mais cela, c'est le souci de l'année prochaine.

Notre avenir est encore incertain ; le challenge que nous aurons à relever est important si nous voulons que le CAUE soit à la hauteur des enjeux à venir.

Ce sera celui de notre nouveau mandat et c'est dans cette perspective que j'espère que les représentants de l'Assemblée Générale posent leur candidature à l'élection au Conseil d'Administration. C'est celui que je proposerai à ce dernier qui se réunira, après notre vote, pour élire le nouveau Bureau. Nous pourrons ensuite lever notre verre à l'avenir des CAUE et du nôtre en particulier.

Pour le moment, je vais demander à notre directeur de commenter, plus en détail, les points essentiels pour un débat éventuel avant de soumettre ce rapport moral et financier à votre approbation.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Lons le Saunier, le 23 novembre 2001

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis BAILLY-MAITRE', with a long horizontal stroke extending to the left.

Denis BAILLY-MAITRE

## LES ACTIVITES 2000 EN CHIFFRES

### **1 / CONSEILS AUX PARTICULIERS ET AVIS SUR P.C. : 414**

#### **A / Avis sur P.C. : 160 dossiers, dont :**

- \* Avis favorable : 68 %
  - sans réserves : 23 %
  - avec recommandations mineures : 45 %
- \* Avis défavorable avec invitation à consulter le C.A.U.E. : 26 %
  - Avis réservé (nécessitant des modifications substantielles) : 19 %
  - Avis défavorable globalement : 7 %
- \* Sans avis (dossier trop succinct) : 6 %

#### **B / Consultations particuliers : 254, dont :**

##### **1 - concernent des constructions anciennes : 44,5 %**

- Rénovation de fermes : 21 %
- Extensions : 17 %
- Conseils couleurs : 6,5 %

##### **2 - concernent des projets de construction : 55,5 %**

- Maisons individuelles (1 sur 5 en bois) : 40 %
- Bâtiments agricoles : 11 %
- Bâtiments industriels : 2 %
- Lotissements : 2,5 %

### **2 / CONSEILS, ASSISTANCE, PARTENARIAT, PILOTAGE des COLLECTIVITES : 39**

#### **A / Conseils - Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Publique : 21**

6 - *Restructuration de bâtiments communaux* : Vers en Montagne, Rye, Subdivision de Chaussin, Montmorot, D.D.I. (Gare routière de Lons), Uxelles (implantations de chalets).

5 - *Lotissements* : Moirans, Champagny, Prémanon, Leschères, Charchilla.

5 - *Espaces publics* : Fontenu, Moisse, Lons-le-Saunier, les Piards, Chambre de Métiers (Porte de l'an 2000).

5 - *Jury de concours* : Clairvaux-les-Lacs (construction bois) le 17 janvier, OPAC Montmorot le 7 avril, Hôpital d'Arbois le 16 mai, OPHLM de Lons-le-Saunier le 31 août, Conseil Général (Ports sur le Lac de Vouglans) le 27 Novembre.

## **B / Actions de partenariat avec collectivités : 11**

4 - *Opérations façades* : Montmorot, Tavaux, Val d'Amour, Saint-Lupicin

4 - *Chartes Environnement ou P.L.D.* : Val d'Amour, Pays des Lacs, Haute Vallée de l'Ain, le Jura entre Serre et Chaux.

2 - *Requalification d'abords* de restaurants P.N.R. et Coopératives Laitières F.D.C.L.

1 - *Guide méthodologique* : traversées de villages P.N.R.

## **C / Comité de Pilotage Chartes, P.L.D., Contrat de Rivière : 7**

Jura Dolois, Hautes Combes, Haute Vallée de L'Ain (Ain-Angillon et SIDANEP), Coteaux de la Haute Seille, Pays des Lacs, Nord-Jura (Nord-Ouest-Jura et Jura-Nord), Haute Vallée de l'Ain (Contrat Rivière), Loges du Jura (CDT).

## **3 / SENSIBILISATION - FORMATION**

1 - Parcours diversifiés : Collège Saint-Exupéry, conférence, visites sur le terrain, exposition : 20 janvier, 30 mars et 5 octobre.

2 - Journées du Patrimoine : La Cité Solvay les 16 et 17 septembre.

3 - Journées du livre au Conseil Général : 12, 13 et 14 octobre.

4 - Voyages d'Architecture : les lauréats du palmarès d'architecture 1999  
25 mai : les bâtiments publics.  
10 octobre : les maisons individuelles.

5 - Animations de stages :

- CAPEB : les 21 et 27 janvier
- IUFM (arts plastiques) le 6 mars
- IFADMR le 5 juin à Châtel : « le paysage »
- Enseignants collèges : le 6 décembre à Arc et Senans (niveau Région)
- Chambre d'Agriculture : visite de bâtiments agricoles le 5 avril
- Encadrement d'un stagiaire Maison des Etangs « Habitat et milieu » pendant 2 mois

6 - Les 4 Saisons de la Culture du Conseil général « Automne »

- Scénario, repérage le 27 avril, commentaires du film réalisé par le CFCC
- Exposition « Maison et Cie » du 22 septembre au 11 octobre au Conseil Général
  - \* Inauguration le 25 septembre
  - \* Table Ronde « Maison et Environnement » le 4 octobre
  - \* Visite des Maisons du Palmarès le 10 octobre
  - \* Emission radio RCF.

7 - Concours des Vieilles Maisons Françaises

- Visites des réalisations les 9 et 10 novembre
- Jury le 14 novembre
- Remise des prix le 27 novembre

#### **4 / SUIVI DE GROUPES DE TRAVAIL OU ATELIERS**

- Université Ouverte : Comité de programmation
- DRAC : Conférences du Patrimoine
- DDE :
  - \* Lotissements
  - \* Traversée de Perrigny
  - \* Paysages et aménagement
  - \* Constructions bois
  - \* Politique de l'Etat
  - \* Echange d'expériences
- Atlas régional des paysages
  - \* Comité de pilotage
  - \* Présentation au Conseil Général de Haute-Saône
- 1 % A39
- Fédération Nationale des C.A.U.E., réunion de la Commission Technique Permanente (1 directeur par Région) : 9 journées à Paris.

#### **5 / REALISATIONS SPECIFIQUES**

- Atlas des Paysages : « Rendu » C.A.U.E. achevé à 100 %. Edition en cours
- Fiches-conseils de sensibilisation pour le Pays des Lacs : typologie du bâti (4 pages) + 3 fiches-conseils (6 pages), éditées
- Numéro spécial «d'Images de Franche Comté» : rédaction d'un article
- Affiche du palmarès départemental d'architecture diffusée en 1200 exemplaires

#### **6 / FORMATION PERMANENTE DE L'EQUIPE**

- CNDB, techniques construction bois : 2 architectes (modules 1, 2 et 3 : le 27 octobre, les 23-24 novembre et 14-15 décembre).
- Les bâtiments bois de l'exposition universelle de Hanovre les 19 et 20 octobre (4 personnes de l'équipe sur 6)
- Informatique : infographiste et documentaliste à Paris le 13 octobre
- Congrès national des C.A.U.E. à Strasbourg : les 19, 20 et 21 avril (toute l'équipe).

## RESULTAT 2000 - BUDGET PREVISIONNEL 2001

### CHARGES D'EXPLOITATION

|                               | Prév. 2000     | Réel 2000         | Prév. 2001 (F) | Prév. 2001 (€)   |
|-------------------------------|----------------|-------------------|----------------|------------------|
| <b>1/ CONSOMMATION</b>        |                |                   |                |                  |
| <b>PROVENANCE TIERS</b>       | <b>414 300</b> | <b>398 020,49</b> | <b>485 655</b> | <b>74 037,63</b> |
| <b>a/ Achats non stockés</b>  | <b>63 000</b>  | <b>68 193,15</b>  | <b>69 000</b>  | <b>10 518,98</b> |
| - Electricité                 | 21 500         | 14 795,23         | 15 000         | 2 286,74         |
| - Fourn. Entret. Equip.       | 1 500          | 2 180,21          | 2 000          | 304,90           |
| - Fourn. Administrative       | 34 500         | 44 415,61         | 45 000         | 6 860,21         |
| - Pellicules                  | 5 500          | 6 802,10          | 7 000          | 1 067,14         |
| <b>b/ Services extérieurs</b> | <b>26 300</b>  | <b>16 061,07</b>  | <b>27 200</b>  | <b>4 146,61</b>  |
| - Indemnités stagiaires       | 10 000         |                   | 15 000         | 2 286,74         |
| - Crédit-bail (Saxo)          | 16 300         | 16 061,07         | 12 200         | 1 859,88         |
| <b>c/ Autres</b>              | <b>325 000</b> | <b>313 766,27</b> | <b>389 455</b> | <b>61 125,19</b> |
| - Location immobilière        | 33 000         | 32 106,73         | 32 500         | 4 954,59         |
| - Entretien matériel          | 7 000          | 6 190,15          | 6 500          | 990,92           |
| - Entretien véhicule          | 8 000          | 4 300,04          | 5 000          | 762,25           |
| - Assurances                  | 7 000          | 6 878,00          | 7 000          | 1 067,14         |
| - Abonnements                 | 5 000          | 4 799,00          | 5 000          | 762,25           |
| - Achats livres CNL           | 5 000          | 12 821,96         | 13 000         | 1 981,84         |
| - Achats Atlas                |                |                   | 8 000          | 1 219,59         |
| - Documentation diverse       |                | 3 496,02          | 3 500          | 533,57           |
| - Développement photos        | 6 000          | 1 404,20          | 1 500          | 228,67           |
| - Achat Plans                 | 2 500          |                   |                |                  |
| - Atlas des Paysages          | 64 000         | 48 058,77         | 61 155         | 9 323,02         |
| <i>La Cible</i>               | 40 000         | 24 300,00         | 61 155         | 9 323,02         |
| <i>Objecteur graphiste</i>    | 15 000         | 11 821,60         |                |                  |
| <i>Frais fournitures</i>      | 5 000          | 147,00            |                |                  |
| <i>Reprographie</i>           | 4 000          | 11 790,17         |                |                  |
| - Honoraires (comptable...)   | 24 000         | 16 624,40         | 17 000         | 2 591,63         |
| - Fiches Conseils             | 40 000         |                   |                |                  |
| - Exposition                  | 20 000         | 41 059,97         | 30 000         | 4 573,47         |
| - Dons - pourboires           | 1 000          | 835,00            | 800            | 121,96           |
| - Séminaires - colloques      | 10 000         | 24 896,59         | 6 000          | 914,69           |
| - Missions du personnel       | 30 000         | 6 968,70          | 9 000          | 1 372,04         |
| - Actions Com. Com.           |                | 37 546,55         | 50 000         | 7 622,45         |
| - Pédagogie                   |                | 6 271,16          | 10 000         | 1 524,49         |
| - Formation                   | 10 000         | 11 443,00         | 10 000         | 1 524,49         |
| - Réceptions internes         | 2 000          | 1 527,85          | 1 500          | 228,67           |
| - Réceptions officielles      | 2 000          |                   |                |                  |
| - Voyages organisés           | 12 000         | 9 280,60          | 72 000         | 10 976,33        |
| - Timbres                     | 10 000         | 5 137,30          | 6 000          | 914,69           |
| - Téléphone                   | 13 000         | 11 830,28         | 13 000         | 1 981,84         |
| - Cotisation FNCAUE           | 13 500         | 16 125,00         | 17 000         | 2 591,63         |
| - CTP FNCAUE                  |                | 4 165,00          | 4 000          | 609,80           |

## RESULTAT 2000 - BUDGET PREVISIONNEL 2001

### CHARGES D'EXPLOITATION (suite)

|                                 | Prév. 2000       | Réel 2000           | Prév. 2001 (F)   | Prév. 2001 (€)    |
|---------------------------------|------------------|---------------------|------------------|-------------------|
| <b>2/ IMPOTS ET TAXES</b>       | <b>56 250</b>    | <b>55 208,00</b>    | <b>65 580</b>    | <b>9 997,61</b>   |
| - Taxes sur salaires            | 54 500           | 53 883,00           | 64 000           | 9 756,74          |
| - Taxe Formation Habitat        | 1 250            | 1 325,00            | 1 580            | 240,87            |
| - Taxe véhicule                 | 500              |                     |                  |                   |
| <b>3/ CHARGES PERSONNEL</b>     | <b>1 306 000</b> | <b>1 226 014,42</b> | <b>1 463 900</b> | <b>223 170,12</b> |
| <b>Salaires nets</b>            | <b>739 000</b>   | <b>692 349,11</b>   | <b>822 400</b>   | <b>125 374,07</b> |
| <b>Charges sociales</b>         | <b>567 000</b>   | <b>533 665,31</b>   | <b>641 500</b>   | <b>97 796,04</b>  |
| - URSSAF                        |                  | 342 888,31          |                  |                   |
| - CIRSIC                        |                  | 53 107,00           |                  |                   |
| - CIRCIA                        |                  | 37 101,00           |                  |                   |
| - UAP                           |                  | 23 243,00           |                  |                   |
| - ASSEDIC                       |                  | 74 748,00           |                  |                   |
| - Médecine du Travail           | 2 500            | 2 282,00            | 2 500            | 381,12            |
| - Contribution Fonds Nat Emploi |                  |                     | 8 000            | 1 219,59          |
| <b>4/ CHARGES FINANCIERES</b>   | <b>5 000</b>     | <b>7 334,03</b>     |                  |                   |
| - Int.Emprunt Ordi              |                  | 6 709,17            |                  |                   |
| - Aggios.                       |                  | 624,86              |                  |                   |
| <b>5/ DOTATION AMORTIS.</b>     | <b>55 000</b>    | <b>39 599,33</b>    | <b>56 665</b>    | <b>8 638,52</b>   |
| - En cours                      | 40 000           | 39 599,33           | 10 665           | 1 625,87          |
| - Nouveau                       | 15 000           |                     | 46 000           | 7 012,65          |
| - Autres                        |                  |                     |                  |                   |
| <b>6/ REGUL EX. ANTERIEURS</b>  |                  | <b>19 451,67</b>    |                  |                   |
| - URSSAF                        |                  | 7 451,67            |                  |                   |
| - Pertes                        |                  | 12 000,00           |                  |                   |
| <b>TOTAL CHARGES</b>            | <b>1 836 550</b> | <b>1 745 627,94</b> | <b>2 071 800</b> | <b>311 839,31</b> |

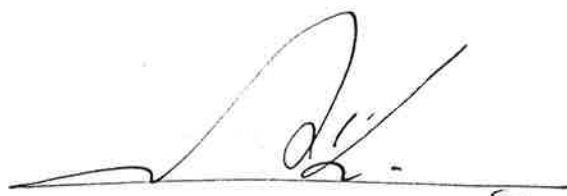
# RESULTAT 2000 - BUDGET PREVISIONNEL 2001

## PRODUITS D'EXPLOITATION

|                                      | Prév. 2000       | Réel 2000           | Prév. 2001 (F)   | Prév. 2001 (€)    |
|--------------------------------------|------------------|---------------------|------------------|-------------------|
| <b>1/ SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b> | <b>1 625 000</b> | <b>1 972 541,00</b> | <b>1 857 000</b> | <b>283 097,83</b> |
| -TD CAUE                             | 1 200 000        | 1 629 541,00        | 1 412 000        | 215 258,01        |
| - Pédagogie                          |                  |                     | 20 000           | 3 048,98          |
| - Exposition Atlas Cons.Général      |                  |                     | 14 000           | 2 134,28          |
| - Atlas des Paysages                 | 50 000           | 50 000,00           | 30 000           | 4 573,47          |
| <i>Diren</i>                         |                  | 25 000,00           |                  |                   |
| <i>Région</i>                        |                  |                     | 30 000           | 4 573,47          |
| <i>Département</i>                   |                  | 25 000,00           |                  |                   |
| - Communes                           | 25 000           | 38 000,00           | 60 000           | 9 146,94          |
| - Communautés Communes               | 350 000          | 249 000,00          | 315 000          | 48 021,44         |
| <i>Val D'Amour</i>                   | 20 000           |                     | 30 000           | 4 573,47          |
| <i>Pays des Lacs</i>                 | 70 000           |                     | 80 000           | 12 195,92         |
| <i>Haute Vallée de l'Ain</i>         | 110 000          | 120 000,00          | 70 000           | 10 671,43         |
| <i>PNR Guide</i>                     | 30 000           |                     | 30 000           | 4 573,47          |
| <i>PNR Restaurants</i>               | 30 000           | 30 000,00           |                  |                   |
| <i>Jura-Nord</i>                     |                  |                     | 70 000           | 10 671,43         |
| <i>Entre Serre et Chaux</i>          | 90 000           | 99 000,00           |                  |                   |
| <i>FDCL</i>                          |                  |                     | 35 000           | 5 335,72          |
| - Divers CNL                         |                  | 6 000,00            | 6 000            | 914,69            |
| <b>2/ TRANSFERT DE CHARGES</b>       | <b>177 550</b>   | <b>114 517,32</b>   | <b>118 800</b>   | <b>18 110,94</b>  |
| - Indemnisation Objecteurs           |                  | 1 862,60            |                  |                   |
| - Emplois Jeunes Etat                | 133 600          | 88 861,82           | 100 000          | 15 244,90         |
| - Emplois Jeunes Rég. ou autres      | 43 950           | 23 500,00           | 18 800           | 2 866,04          |
| - Divers                             |                  | 292,90              |                  |                   |
| <b>3/ AUTRES PRODUITS</b>            | <b>34 000</b>    | <b>30 176,25</b>    | <b>96 000</b>    | <b>14 635,11</b>  |
| - Voyages organisés                  | 10 000           | 6 315,00            | 72 000           | 10 976,33         |
| - Cotisations Communes               | 15 000           | 14 850,00           | 15 000           | 2 286,74          |
| - Cotisations Part. Prof. Ass.       | 9 000            | 9 000,00            | 9 000            | 1 372,04          |
| - Divers                             |                  | 11,25               |                  |                   |
| <b>TOTAL PRODUITS</b>                | <b>1 836 550</b> | <b>2 117 234,57</b> | <b>2 071 800</b> | <b>315 843,87</b> |

| <b>RESULTAT</b>          |                   |                   |                                      |
|--------------------------|-------------------|-------------------|--------------------------------------|
|                          | <b>Prév. 2000</b> | <b>Réel 2000</b>  | <b>Prév. 2001 (F) Prév. 2001 (€)</b> |
| <b>Résultat exercice</b> |                   | <b>371 606,53</b> | <b>0 0,00</b>                        |
| <b>Report à nouveau</b>  |                   | <b>911 585,43</b> |                                      |

Lons le Saunier, le 18 octobre 2001



Denis BAILLY-MAITRE, Président du C.A.U.E.